



Carte de séjour temporaire en qualité de parent d'enfant français

Par **ANNN**, le **12/09/2008** à **19:29**

Je suis Français par naturalisation et actuellement étudiant a l'université aux États-Unis.
Je voudrais savoir si mes parents, qui ne sont pas français et ils n'habitent pas en France, ont droit d'acquérir une carte de séjour temporaire ?
Merci beaucoup de votre attention

Par **jeetendra**, le **14/09/2008** à **10:49**

bonjour, la réponse est non c'est pas parce que vous etes de nationalité Française et résident aux usa que vos parents vont obtenir automatiquement un titre de séjour pour la France, il y a des conditions posées par la loi pour la délivrance des titres de séjour pour la France,
cordialement